



Donation tante à Niece

Par Jessicadream

Bonsoir

Ma grand mère est décédée récemment et une de mes tantes veut me laisser sa part (elle n'a pas d'enfant) mais à un compte joint avec son mari (qui n'a pas d'enfant non plus) ils sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts

Je sais qu'elle peut me verser (au titre des dons familiaux) une somme de 31865 euros + un surplus de 7967 euros (car abattement de cette somme entre tante et neveu) sans devoir payer d'impôts

Elle va normalement recevoir l'argent sur le compte joint qu'elle a avec son mari, je me demandais si il n'y a pas de risques de le faire de ce compte ? Ou si il vaut mieux qu'elle ouvre un compte à son nom

Elle voulait me verser une somme plus conséquente mais je devrais payer des impôts dessus et on ne le souhaite pas au vu du pourcentage d'imposition , elle avait pensé ouvrir un compte joint avec moi, verser la somme dessus et que je recupere l'argent de ce compte, mais j'ai peur que ce soit considéré comme une donation déguisée et devoir payer des frais

Y a t il un moyen de contourner cela ?

Dans l'attente je vous remercie par avance

Belle soirée